

Il s'en prend à deux éducatrices

4/3/16

TRIBUNAL DE BAYONNE Le 25 novembre, un jeune SDF avait mal vécu de ne pouvoir être logé qu'une semaine dans un foyer biarrot

EMMA SAINT-GENEZ

e.saint-genez@sudouest.fr

Agé de 21 ans, ce jeune Bayonnais n'était convoqué que le 9 juin prochain devant le tribunal correctionnel de Bayonne. Il a finalement été présenté hier en comparution immédiate pour une série de faits commis en janvier, qui se sont rajoutés à une première salve de délits commis en novembre. Sans domicile fixe depuis trois ans, sans emploi malgré un CAP en mécanique automobile et la volonté d'en passer un en peinture-carrosserie, le jeune homme s'en est pris le 25 novembre à la directrice du foyer la Maison de Gilles à Biarritz.

Celle-ci venait de lui apprendre qu'il ne pourrait être hébergé qu'une semaine au lieu du mois annoncé. Le jeune homme s'emporte, refuse d'écouter les explications et donne une gifle à son interlocutrice. Cinq jours plus tard, il revient et s'en prend cette fois à une autre salariée du foyer qui le raccompagne à l'extérieur. Avant de partir, le jeune homme arrache le pendentif en or qu'elle porte à son cou : « Ils me laissaient dehors et je n'avais pas d'argent pour dormir à l'hôtel et manger ».

Vol, recels, violences

Les autres faits concernaient des vols et recels, dont celui d'une moto que le mécanicien comptait réparer et qui s'avérera avoir été volée le 1^{er} janvier à son propriétaire. Dans un box loué par l'association Atherbea pour entreposer ses affaires, les enquêteurs trouveront aus-



Après avoir giflé la directrice, le SDF avait arraché un collier du cou d'une autre salariée de la Maison de Gilles. ARCHIVES J.-D. CHOPIN

si deux chèquiers, une console de jeux et un portefeuille ne lui appartenant pas. Le jeune prévenu était aussi poursuivi pour le vol du portefeuille d'une jeune fille à bord d'un bus Bayonne-Biarritz, le 24 novembre, du vol d'un scooter revendu sur le Bon coin et de la dégradation de la porte de la cellule du commissariat de Bayonne à coups de pied lors de sa garde à vue.

« Ce qui est préoccupant, c'est de le voir réapparaître de manière récurrente dans un court laps de temps, s'est alarmé le procureur adjoint, Marc Mariée. Il s'installe dans le vol, le recel, mais aussi la violence. Il va falloir qu'il gère cette intolérance à la frustration parce que nous ne vivons pas dans un monde de sauvages ! On ne porte pas impunément la main sur ceux qui passent leurs temps à aider

ceux qui en ont besoin. » Face aux douze mois de prison requis, M^e Nathalie Pignoux a demandé aux juges d'avoir « une lecture un peu plus sociale du dossier » avec un jeune majeur placé depuis l'âge de 2 ans dans plusieurs familles d'accueil, avant de se retrouver à la rue.

« Une angoisse »

« Il n'a jamais connu un semblant de stabilité dans sa vie, ce qui n'enlève rien à la qualification juridique des faits. Mais les violences sont toutes en lien avec l'hébergement. C'est pour lui une crispation, une angoisse et la manifestation d'un appel au secours. »

Le tribunal a condamné le Bayonnais à neuf mois de prison avec obligation de se soigner et de rembourser 380 euros à la jeune fille volée dans le bus.